

*Comité d'Action Sociale en faveur  
des Originaires des Départements d'Outre-Mer  
en Métropole*



**RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE GENERALE RELATIF A L'EXERCICE 2023**

**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26/02/2024**

Mesdames, Messieurs , Chères Amies, Chers Amis,

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée générale ordinaire annuelle.

C'est l'occasion de faire le point sur nos réalisations en 2023 et d'évoquer nos perspectives pour 2024.

Je souhaite avant toutes choses, remercier Jean Claude SAFFACHE qui a assuré la Présidence du CASODOM pendant ces onze dernières années, et qui continue à nous accompagner au sein du conseil d'administration en nous apportant son expertise et sa connaissance des dossiers.

**1- Notre activité en 2023**

**1-1 Point sur l'activité sociale en 2023 et perspectives 2024**

L'activité sociale du CASODOM est restée intense en 2023, malgré un début d'année difficile, pour des raisons de trésorerie (voir tableau ci-dessous de l'évolution mensuelle des aides sociales).

En effet avec plus de 100 000 € d'aides versées, la sollicitation du CASODOM par ses partenaires principaux CGSS et LADOM , reste forte témoignant ainsi que le CASODOM est bien positionné et bien perçu en tant que service social de référence pour les ultramarins dans l'hexagone tant auprès de ses partenaires que des usagers.

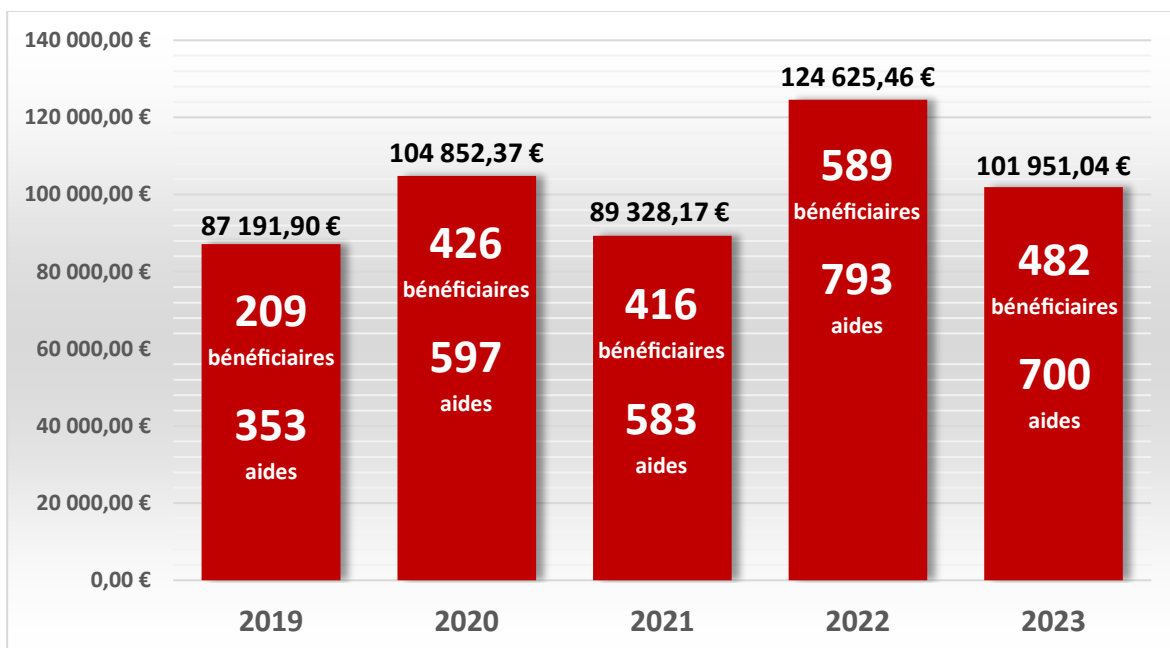
C'est également la conséquence de la qualité de la relation et de la fidélisation vis-à-vis de nos partenaires avec lesquels nous échangeons régulièrement sur leurs attentes et sur les évolutions à apporter dans nos actions.

Cette année 2023 nous avons porté un fort accent sur :

- L'organisation au CASODOM de réunions entre les CGSS et les bénéficiaires en présence de notre assistante sociale, véritable valeur ajoutée permettant ainsi un lien direct entre les services sociaux des CGSS et leurs bénéficiaires par notre intermédiaire.
- Les visites organisées par nos bénévoles dans les maisons d'accueil cette année 2023 avec des référents par maison d'accueil qui contribuent à la visibilité du CASODOM et apportent un véritable soutien à nos ressortissants.
- Dans le même esprit, pour leur apporter un peu de réconfort nous avons organisé cette année pour les malades en transfert sanitaire des rencontres conviviales, que ce soit au CASODOM ou dans les maisons d'accueil (Rosier Rouge en décembre autour d'une collation).

En 2024, nous poursuivrons ces actions avec nos partenaires et nous envisageons d'organiser pour nos bénéficiaires (malades en transfert sanitaire) des ateliers avec des professionnels pour améliorer leur séjour et leur bien-être (ateliers nutrition ; art thérapie...).

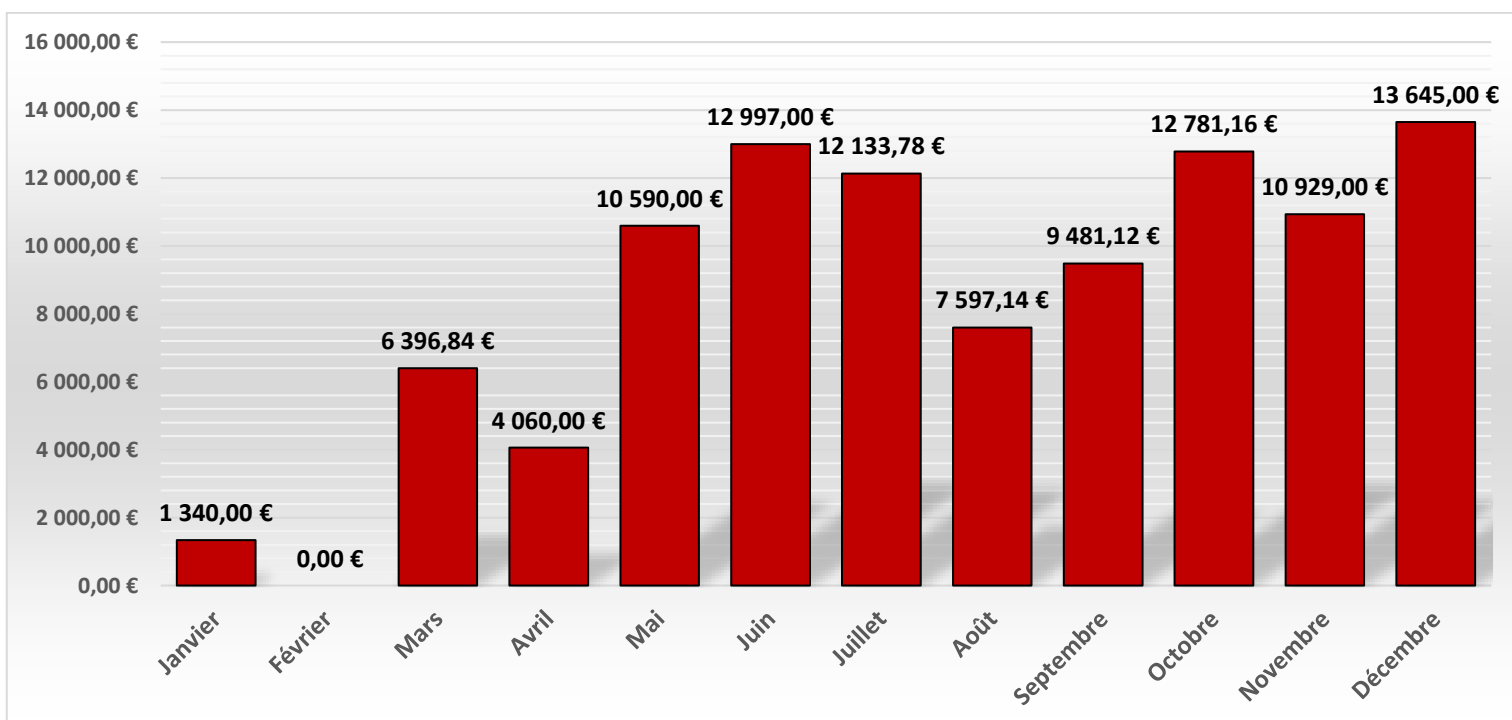
a) Évolution des aides sociales du CASODOM de 2019 à 2023



b) Répartition mensuelle des aides sociales du CASODOM en 2023 (total : 101.251,04 €)

Le tableau ci-dessous montre que pendant les 4 premiers mois de 2023, l'activité du CASODOM a été ralentie du fait de difficultés de trésorerie. En effet les subventions de fin 2022 et début 2023 ne sont arrivées que vers Avril 2023 alors que l'année 2022 avait été chargée en dépenses d'aides (124 K€) et en dépenses autres (75 K€ informatique), laissant pour les 4 premiers mois 2023 une situation qui avait conduit le Président JC SAFFACHE à informer les partenaires que nous ne pouvions assurer nos prestations au niveau attendu.

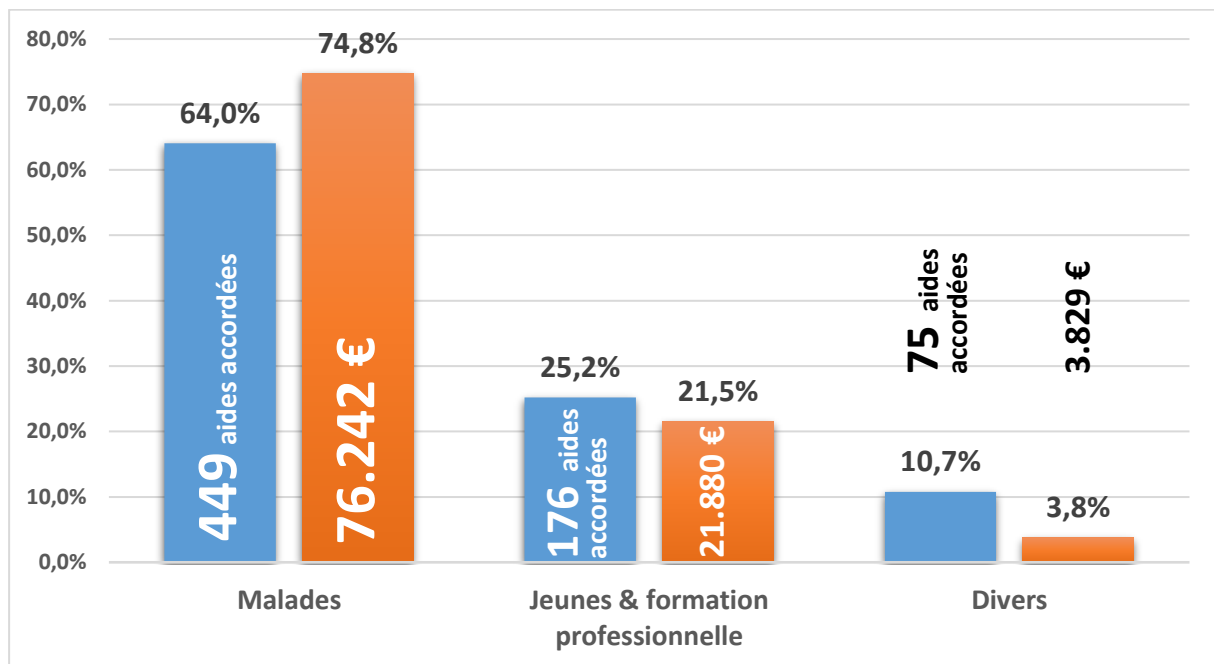
A partir du mois de Mai 2023 nous reprenons nos aides à hauteur d'environ 10 000 € par mois, ce qui représente dans l'état actuel de nos conventions un niveau moyen « de croisière ».



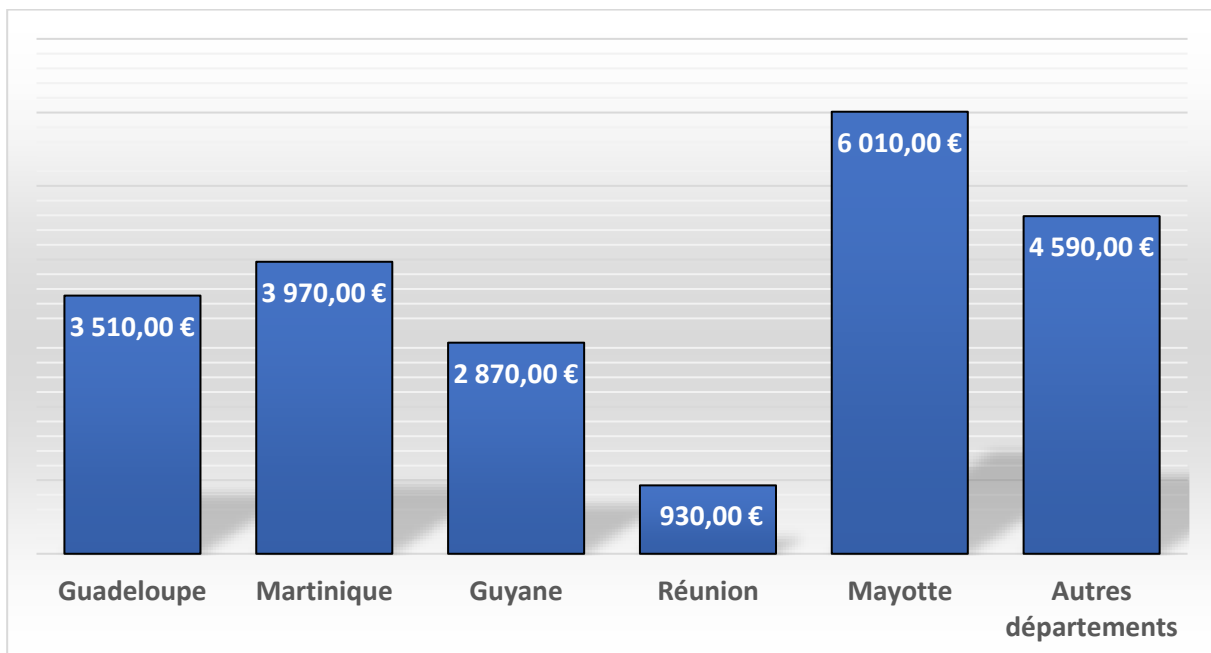
**c) Répartition des aides sociales par catégories de bénéficiaires en 2023**

Ce tableau ci-dessous illustre, comme en 2022, la part prépondérante prise par l'accompagnement social des malades en transfert sanitaire dans le cadre de nos conventions avec les CGSS des Antilles Guyane.

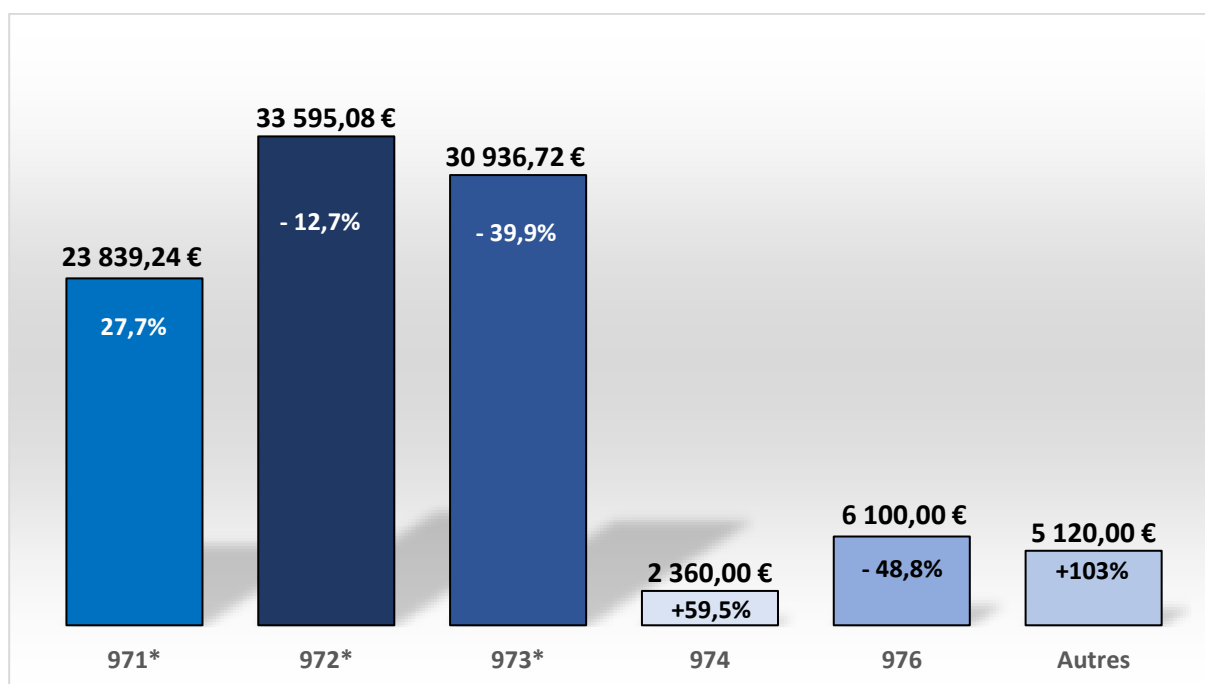
L'accompagnement social des jeunes et tout particulièrement celui des jeunes en formation professionnelle suivis par LADOM qui est aussi notre cible représente environ 25 % des aides. Les relations avec les conseillers de LADOM se sont renforcées ces derniers mois avec des demandes plus formalisées y compris pour les dispositifs nouveaux mis en place de type « cadre d'avenir » pour lequel nous avons été sollicités. Les demandes des jeunes originaires de Mayotte en formation professionnelle sont de plus en plus s.



**d) Aides accordées aux étudiants & jeunes en formation professionnelle par départements en 2023 (total : 21.280 €)**



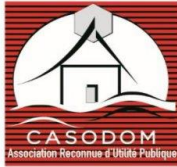
e) *La répartition des aides sociales par collectivités en 2023 et son évolution par rapport à 2022*



Ce tableau ci-dessus met en évidence la part prépondérante prise par les patients de la Martinique et de la Guyane dans les dépenses liées à l'accompagnement des malades en transfert sanitaire vers les hôpitaux de l'hexagone dont principalement de la région parisienne, cette tendance confirme l'analyse qui avait été portée fin 2022.

Les dépenses en faveur des patients de la Guadeloupe sont en augmentation constante également depuis 2021.

Les dépenses en faveur des patients originaires de la Réunion devraient fortement s'accroître en 2024 du fait de la convention signée avec la CGSS Réunion fin 2023.



*Comité d'Action Sociale en faveur  
des Originaires des Départements d'Outre-Mer  
en Métropole*



**BILAN DE L'ACTION SOCIALE 2023**

|                                      | 971 | 972 | 973 | 974 | 976 | Autres | TOTAL |
|--------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|--------|-------|
| <b>Permanence sociale</b>            |     |     |     |     |     |        |       |
| - Nombre de demandeurs               | 115 | 131 | 131 | 21  | 36  | 21     | 455   |
| - Nombre d'entretiens <sup>(1)</sup> | 321 | 330 | 451 | 40  | 72  | 43     | 1257  |

| <b>Nombre de demandes traitées</b>                         | 583 | 417 | 556 | 43 | 72 | 43 | 1714 |
|--|-----|-----|-----|----|----|----|------|
| Dont :   |     |     |     |    |    |    |      |
| - <b>Aides financières :</b>                               |     |     |     |    |    |    |      |
| • Nombre de demandeurs                                     | 287 | 301 | 422 | 39 | 72 | 43 | 1164 |
| - <b>Aides administratives</b>                             |     |     |     |    |    |    |      |
| • Nombre de demandes                                       | 54  | 44  | 35  | 0  | 0  | 0  | 133  |
| - <b>Logement / Hébergement</b>                            |     |     |     |    |    |    |      |
| • Nombre de demandes                                       | 21  | 10  | 48  | 1  | 0  | 0  | 80   |
| - <b>Soutien psychologique - 11 pers. Différentes</b>      |     |     |     |    |    |    |      |
| • Nombre de demandes                                       | 147 | 3   | 0   | 2  | 0  | 0  | 152  |
| - <b>Juridique / accès au droit - 15 pers. Différentes</b> |     |     |     |    |    |    |      |
| • Nombre de demandes                                       | 7   | 10  | 0   | 0  | 0  | 0  | 17   |
| - <b>Orientations effectuées</b>                           |     |     |     |    |    |    |      |
| • Nombre de demandes                                       | 67  | 49  | 51  | 1  | 0  | 0  | 168  |

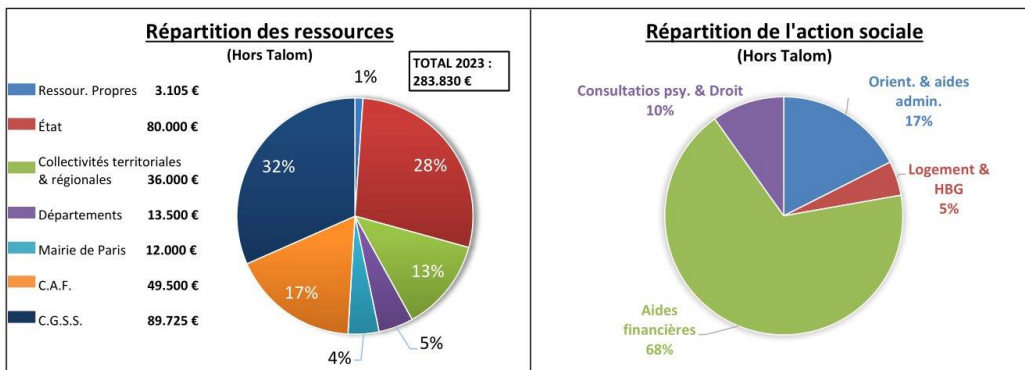
| <b>Nbre. de soutiens financiers attribués</b>      | 183 | 167 | 239 | 27 | 54 | 30 | 700 |
|--|-----|-----|-----|----|----|----|-----|
| Dont :   |     |     |     |    |    |    |     |
| - <b>Aides alimentaires <sup>(2)</sup> :</b>       |     |     |     |    |    |    |     |
| • Nombre aides attribuées                          | 84  | 89  | 116 | 9  | 28 | 13 | 339 |
| - <b>Autres aides financières <sup>(3)</sup> :</b> |     |     |     |    |    |    |     |
| • Nombre aides attribuées                          | 79  | 52  | 102 | 15 | 10 | 9  | 267 |
| - <b>Logement / Hébergement <sup>(4)</sup> :</b>   |     |     |     |    |    |    |     |
| • Nombre aides attribuées                          | 20  | 26  | 21  | 3  | 16 | 8  | 94  |

<sup>(1)</sup> Par téléphone, mail ou physique  
<sup>(3)</sup> Dont transport, vêture

<sup>(2)</sup> Virements ou remises d'espèces  
<sup>(4)</sup> Hôtels / participation au loyer

**Répartition des aides sociales par départements 2023**

|                               | 971         | 972         | 973         | 974        | 976        | NC         | TOTAL        | Évolution / 2022 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|--------------|------------------|
| Nbre. de bénéficiaires        | 120         | 126         | 162         | 20         | 33         | 21         | 482          | - 18,20%         |
| Montant des aides financières | 23 839,24 € | 33 595,08 € | 30 936,72 € | 2 360,00 € | 6 100,00 € | 5 120,00 € | 101 951,04 € | - 18,20%         |



### **1-2 Point sur les subventions 2023**

Globalement les subventions demandées par le CASODOM pour 2023 ont été accordées.

Quelques institutions ont accordé des subventions à des niveaux inférieurs à ceux que nous avons demandé :

- La CAF 972 (demande de 20 000€, convention signée pour 10 000€) malgré un déficit d'aides sur les années 2019 à 2022
- La CTG 973 (collectivité Guyane) demande de 19 500€ (dont 3 500 € pour les Talom,) seul 6 000 € sont accordées pour le social)
- En revanche :
- Nous avons répondu à un appel à projet du Conseil départemental de la Réunion qui nous accorde une subvention de 9 500 € dont 6 000 € pour les Talom.
- De même nous avons signé une convention avec la CGSS de la Réunion fin 2023, pour une contribution de 15 000€, cette convention qui porte sur 12 mois nous permettra de renforcer nos actions vis-à-vis des malades en transfert sanitaire depuis la Réunion en 2024.
- Nous avons abordé avec les CGSS la question de la valorisation des coûts de fonctionnement dont le cout de la main d'œuvre de l'assistante sociale et de l'agent administratif dans la mise en œuvre des actions menées, nous intégrerons ce point dans les demandes de subvention que nous ferons à compter de 2024.

### **1-3 Point sur les conventions avec les partenaires institutionnels et perspectives 2024**

Dans un objectif de sécurisation et de diversification de nos partenariats dans la durée nous nous efforçons d'obtenir des partenariats pluriannuels.

C'est déjà le cas avec les CGSS de la Martinique, de la Guyane, les CAF de la Guadeloupe et de la Martinique.

Pour 2024, nous travaillons avec le Ministère des Outre- Mer qui est un fort contributeur de notre action pour formaliser ce type de convention. Nous allons également formaliser par une convention les relations entre LADOM et le CASODOM pour plus de transparence et permettre des échanges plus approfondis (RGPD) entre nos services.

Et comme indiqué plus haut nous avons pu conclure avec la CGSS de la Réunion et le département de la Réunion des conventions en 2023.

### **1-4 Point sur les partenariats en cours et à venir en 2024**

Cette année a été riche en partenariats conclus ou en cours de finalisation

Nous avons signé le 23 Octobre une convention de partenariat avec « les Amazones » Paris.

Cette association accompagne les femmes avant, pendant et après les pathologies de cancers et tout particulièrement les femmes qui suivent un protocole de soin en Ile de France.

Cette demande de partenariat était attendue de la part de la CGSS Guyane qui nous avait encouragé à travailler avec cette association

Dans le cadre de l'accompagnement des projets de retour au Pays nous avons eu des contacts avec les associations qui s'investissent sur ces questions en Guadeloupe (ALE VINI), en Martinique (ALE VIRE), et à la Réunion « Retour au PÉI ». Nous avons également échangé avec les collectivités (Martinique et Guadeloupe) sur ces questions.

Le conseil d'administration lors de ses séances tenues en 2023 a convenu que nous ne pouvions rester à l'écart de cette problématique d'accompagnement des jeunes et moins jeunes qui souhaitent rentrer travailler sur leurs territoires d'origine.

L'objectif est de partager entre le CASODOM et ces associations sur nos événements respectifs, les accueillir si besoin pour des permanences, accompagner si besoin les candidats au retour au pays dans leurs démarches en mobilisant nos ressources en lien avec ces associations.

Nous devrions finaliser ces conventions en 2024

### **1-5 Bilan des activités culturelles 2023 et perspectives**

Comme nous l'avions envisagé en Avril, nous avons relancé les « conférences débat du CASODOM » avec en 2023 trois conférences sur des sujets d'intérêt pour nos Outre-mer :

- Le 26 Mai 2023 Mme J Wiltord, psychiatre est intervenue sur le thème « des conséquences de la colonisation »
- Le 30 Juin 2023 Yohann Corvis, Vice-Président du CASODOM et Professeur des Universités, faculté de santé, Université Paris Cité, est intervenu sur le thème « des nano technologies au service de la santé ».
- Le 12 Octobre 2023 sur la péniche de J Golitin Vice-Président du CASODOM qui nous a accueilli, nous avons eu une conférence sur le thème de la Transition énergétique animée par deux commissaires de la Commission de Régulation de l'énergie.

Le bilan est plutôt positif dans la mesure où nous avons eu environ 25/30 participants pour chaque rencontre, mais il faut faire de nombreuses relances et subir parfois des désistements de dernière minute.

**En 2024, Le conseil d'administration souhaite poursuivre les actions culturelles avec une communication à renforcer sur nos actions auprès de nos adhérents et sympathisants et la possibilité d'y assister en vidéo-conférence .**

**A cet égard la communication digitale du CASODOM doit être revisitée.**

### **1-6 Point sur le dossier Informatique et bureautique**

Le constat avait été posé à la dernière Assemblée générale de charges externes d'informatique et bureautiques trop élevées.

Ce dossier a fait l'objet de nombreux échanges en conseil d'administration en 2023 : nous avons passé plusieurs mois à négocier avec les parties prenantes pour les diminuer.

En 2022 nos charges hors opération des TALOM sont de 339.687 €, dont :

- Environ 100 000 € de salaires et charges
- Environ 125 000 € d'aides sociales directes et hébergements
- Environ 111 000 € d'achats et charges externes, dont :
  - o Les dépenses de bureautiques, informatique et téléphonie représentent en 2022 environ 73 000 €, soit à peu près 1/5ème de nos charges

Le résultat de ces négociations devrait permettre à partir de 2024 de porter les charges informatiques à hauteur de 31 560 € pour la location financière du matériel jusqu'à l'échéance du contrat signé en 2022, soit près de 60 % de baisse de ces charges.

### **1-7 Point sur les travaux sur règlement intérieur**

Le CASODOM a initié en juin 2023 une modification de son règlement intérieur.

L'objectif est de garder en l'état les statuts de l'association du fait notamment de la reconnaissance d'utilité publique et d'adapter le RI.

En effet, certains modes opératoires de vote ont évolué avec les nouvelles technologies. Le travail de dépoussiérage et de modification des articles a été partiellement réalisé à ce stade.

En termes de procédure, il s'agira de soumettre les nouveaux textes au Ministère de l'intérieur.

### **1-8 Point sur l'Opération des Talents de l'Outre- Mer 2023**

Le CASODOM a organisé le jeudi 14 décembre 2023 la dixième cérémonie de remise des prix pour les « Talents de l'Outre-Mer », placée sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République, dans le cadre prestigieux du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, grâce au soutien de son Président, Monsieur Emmanuel Kasarhérou, qui nous fait l'honneur et l'amitié d'accueillir cette manifestation dans ce lieu emblématique.

Dans l'amphithéâtre Claude Lévi-Strauss de ce musée se sont pressées de nombreuses personnalités, dont Monsieur Olivier JACOB, Directeur général des Outre-mer représentant le Ministre délégué en charge des Outre-mer, de nombreux élus dont des députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux représentant les collectivités des Outre-mer et de la Ville de Paris, ainsi qu'un grand nombre de familles et de particuliers venus témoigner leur admiration envers les lauréats de cette promotion.

48 nouveaux lauréats ont été distingués lors de cette remise des prix, portant ainsi à 376 le nombre des « Talents de l'Outre-mer » mis à l'honneur par le CASODOM depuis qu'il a lancé cette initiative en 2005.

Les soutiens mobilisés pour cette dixième édition ont été nombreux en ce qui concerne les particuliers et les entreprises (voir bilan financier), de même pour la première fois nous avons reçu des subventions de la Région Guadeloupe, du département et de la Région Réunion.

Nous avons également bénéficié pour la première fois d'un partenariat avec la compagnie « Air Caraïbe » qui a pris en charge le déplacement A/R de tous les lauréats résidants en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, permettant ainsi à 18 lauréats d'en bénéficier et de participer effectivement à notre manifestation.

## **2- Bilan des orientations stratégiques proposées en avril 2023 et modalités de travail proposées pour 2024.**

Lors de la réunion du CA du 13/04/2023, j'ai proposé des Axes de travail autour de :

- La consolidation des fondamentaux de l'action sociale incarnés par le CASODOM
- Le rétablissement des équilibres budgétaires
- L'action vis-à-vis des jeunes publics
- Le dossier formation des jeunes
- Renforcer l'axe culturel du CASODOM
- La dixième édition des talents de l'Outre-mer
- Amplifier la communication, en particulier la communication digitale



L'ensemble de ces sujets ont été travaillés hormis celui de la formation pendant ces 9 derniers mois, mais il reste encore beaucoup à faire en particulier sur le domaine budgétaire pour continuer à trouver de nouvelles sources de financement en répondant aux appels à projets sur lesquels nous pouvons mobiliser les ressources dont nous disposons et aussi dans le domaine de l'accompagnement des jeunes qui viennent se former (logement, coaching, mentorat...) et également dans le domaine de la communication ou il nous faut moderniser notre site internet et avoir sur les réseaux sociaux une présence plus active !

C'est dans ce contexte que j'ai proposé une responsabilisation et un engagement des membres du conseil d'administration pour s'investir de manière plus spécifique dans certains de ces domaines et d'être ainsi à la fois en responsabilité et en force de proposition devant le conseil d'administration sur ces domaines :

Bien sûr toutes les bonnes volontés des membres du CA, des adhérents et de bénévoles seront les bienvenues !

Nous continuerons donc en 2024 à travailler sur les axes proposés en 2023 avec une implication identifiée des membres du CA et des bénévoles.

Par ailleurs j'ai informé les membres du conseil d'administration lors des séances d'Octobre 2023 et de janvier 2024 de ma décision de quitter la responsabilité de la présidence du CASODOM à partir du mois de Juin 2024.

Le CASODOM à l'occasion de cette Assemblée Générale rend hommage à M Bertrand MAVINGA ancien administrateur de l'Association, dont le décès est intervenu au cours de l'année 2023 et pour lequel le CASODOM a présenté ses condoléances à la famille.